

Il existe une association positive entre le taux de participation féminine au vélo et le score de cyclabilité perçue dans les villes examinées, peu importe le type d'EPCI concerné. Toutes choses égales par ailleurs, la parité parmi les cyclistes, à l'échelle communale, est atteinte lorsque la notation de cyclabilité générale s'élève à plus de 4,3/6. Néanmoins, cette tendance est moins vérifiée s'agissant de la mobilité individuelle légère en intermodalité, au sein des neuf villes enquêtées. Suivant la courbe de tendance, l'usage paritaire ne peut être atteint, même lorsque la ville obtient la notation maximale en termes de cyclabilité perçue.